



Loyers impayés. quels recours ?

Par **FLORENCE**, le 29/11/2010 à 13:33

Bonjour, propriétaire d'un appartement loué à un jeune couple avec un enfant, nous avons eu des difficultés pour le règlement des loyers suite au licenciement du papa qui travaillait en suisse. après une première lettre recommandée avec injonction de payer, nous nous sommes rencontrés pour établir un échéancier. une seule des échéances a été tenue! nouvelle lettre suivie d'un courrier de nos locataires nous annonçant leur départ sous un mois. comme la loi leur permet après licenciement. ce weekend nous avons récupéré les clés et fait l'état des lieux : désastreux!!!!!! aucun nettoyage, le revêtement de sol enlevé dans une chambre, odeur de chiens...et j'en passe. rien sur aucun règlement. ma question est à qui doit-on s'adresser ? : huissier de justice ? avocat ? la maman sans emploi doit-elle bien toucher des allocations ? (ils sont tous les deux cosignataires du bail) dans l'attente de votre aide cordialement Florence

Par **mimi493**, le 29/11/2010 à 13:37

Avez-vous fait un état des lieux contradictoire en deux exemplaires signés par les deux parties ?

Par **FLORENCE**, le 29/11/2010 à 13:42

Oui nous avons fait un état des lieux signé par les deux parties, mais un seul exemplaire!